

# AVANT-PROGRAMME CONCOURS D'ATTELAGE REGIONAL

**GROUPEMENT : GEPL – GHS** (Biffer la mention inutile)

**Lieu du concours:** SAIVE **Date:** 13 juin 2021

**Adresse terrain de concours:** rue Cahorday, 1 à 4671 Blégny

**Type de concours** CAR (B + C)

**Organisation:**

Personne de contact: - Nom: Lecloux Catherine  
- Tel : 0475/908228  
- Mail : catherine.lecloux@swde.be

Délégué Technique: Serge Dufrasne (dufrasne.waltens@skynet.be)

Président jury: Hugues Pottier

Bureau de calcul: Michel Pirotte

Constructeur parcours: Wilfried Blocks

**Epreuves:**

- Dressage : non
- Maniabilité : 13 juin 2021
- Marathon : 13 juin 2021
- Date reconnaissance : 12 juin 2021 Heure : voir tableau d'affichage officiel

**Catégories :** 1 poney / 2 poneys / 4 poneys / tandem poneys  
1 cheval / 2 chevaux / 4 chevaux / Tandem chevaux  
Chevaux de trait / Juniors

**Conditions de participation:**

Type de licence: L01 minimum  
Chevaux en ordre de vaccination et puce

Avant le : 7 juin 2021

- Sur Equibel

Montant de l'inscription :

- si vous voulez faire partie du challenge GHS, montant de l'inscription : 30 €
- si vous ne voulez pas faire partie du challenge GHS, montant de l'inscription : 20 €

**Remarques:**

- site accessible à partir du vendredi matin
- parking asphalté accessible si location de boxe(s) : zone de 10 m x 20 m par équipage, y compris groom - nbre de places limité
- boxes à réserver - prix 80 €/boxe - à payer sur le compte du CAPL BE32 3480 4487 5702 pour le 7 juin 2021
- commodités : 25 € par meneur (y compris électricité - eau - WC - location et utilisation des terrains pour campement, parkings, boxes et paddocks - remise en état de ces terrains après le concours - ...) - ce montant de 25 € est obligatoire pour chaque meneur inscrit au concours (CAN ou CAR) - à payer sur le compte du CAPL BE32 3480 4487 5702 pour le 7 juin 2021
- repas samedi soir : 25 € - repas enfant : 12,5 € à payer sur le compte du CAPL BE32 3480 4487 5702 pour le 7 juin 2021 – le repas sera servi dans le respect des règles sanitaires en vigueur le 12/6/2021.
- véhicules à moteur autorisés sur le site sauf dans la zone des obstacles